



Réf. Farde e-Assemblées : 2267354

N° OJ : 34

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/09/2019

Objet : Asbl PICOL (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken).- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l' ASBL PICOL, PARTENARIAT INTEGRATION COHABITATION à LAEKEN demande un subside pour un soutien à l'organisation de la "Fête de la Soupe" le 24/03/2019;

Considérant qu'il s'agit d'un événement de cohésion sociale, interculturel et intergénérationnel qui se renouvelle chaque année et qui s'articule autour d'un concours de soupes;

Considérant l'implication des habitants dans la réalisation du projet mais également dans une réflexion de fond questionnant le sens de la consommation ;

Considérant que la fête de la soupe s'inscrit dans la culture laekenoise et qu'elle est programmée sur le parvis de Notre-Dame, place habituellement peu occupée;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 1.000,00 EUR est octroyé au profit de l'ASBL PICOL, PARTENARIAT INTEGRATION COHABITATION à LAEKEN.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :